

# EVONEO

## PROJET DE NOUVELLE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE TOULOUSE (31)

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Résumé Non Technique de l'étude d'impact

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de  
l'étude d'impact

N° Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	Version	Vérifié par
130 135 - A1NUTEV	SI TOU	Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact	Emma DEGERT	11/02/26	Version 3	Daniel TISSOT

# SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	6	5.1.5.	Qualité de l'air.....	14
2.	PRESENTATION DES PORTEURS DU PROJET.....	7	5.2.	Etude du paysage.....	15
2.1.	DECOSET : le syndicat mixte déléguant, en charge des déchets du territoire toulousain.....	7	5.3.	Patrimoine archéologique, culturel et paysager.....	16
2.2.	EVONEO : le délégataire et maître d'ouvrage de la nouvelle UVE de Toulouse.....	7	5.4.	Etude du milieu naturel.....	17
3.	RAISONS D'ETRE DU PROJET DE NOUVELLE UVE : REMPLACER UNE INSTALLATION EN FIN DE VIE EN ASSURANT LA CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC.....	8	5.5.	Etude du contexte humain.....	18
4.	DESCRIPTION DU PROJET.....	9	5.5.1.	Population, habitat, Etablissements recevant du public.....	18
4.1.	Localisation.....	9	5.5.2.	Activités humaines, tourisme et loisirs.....	19
4.2.	Nature des activités.....	10	5.5.3.	Infrastructures de transport et réseaux.....	19
4.3.	Déchets traités par l'UVE.....	11	5.5.4.	Ambiance sonore, vibrations, émissions limineuses.....	20
5.	DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT.....	12	6.	ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION ASSOCIEES.....	20
5.1.	Etude du milieu physique.....	12	6.1.	Impacts liés a l'exploitation de la future uve.....	20
5.1.1.	Sols, sous-sols et eaux souterraines.....	12	6.1.1.	Effets et mesures sur la ressource en eau.....	20
5.1.2.	Eaux superficielles.....	13	6.1.2.	Effets et mesures sur les eaux de surface.....	21
5.1.3.	Risques naturels.....	13	6.1.3.	Effets et mesures sur la qualité de l'air.....	21
5.1.4.	Climatologie.....	14	6.1.4.	Effets et mesures sur le climat.....	22
			6.1.5.	Effets et mesures sur le milieu naturel.....	23
			6.1.6.	Effets et mesures sur la perception visuelle.....	24
			6.1.7.	Effets et mesures sur le trafic.....	26
			6.1.8.	Effets et mesures sur le bruit.....	26
			6.1.9.	Analyse des impacts sur la santé.....	27

# SOMMAIRE

6.2.	Analyse des impacts temporaires liés au chantier.....	28
6.2.1.	Préambule sur le phasage des travaux en lien avec les procédures réglementaires .....	28
6.2.2.	Suivi environnemental du chantier.....	30
6.2.3.	Travaux préparatoires déconstruction de la déchèterie.....	30
6.2.4.	Déconstruction du parc à mâchefers.....	30
6.2.5.	Construction de la nouvelle UVE.....	30
6.2.6.	Prévention et surveillance des impacts du chantier.....	31
6.2.7.	Raccordement au réseau électrique Haute-Tension.....	32
6.3.	Synthèse des effets et mesures liés au projet.....	32
7.	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU SITE.....	36
7.1.	Suivi des rejets.....	36
7.2.	Suivi de la Qualité de l'air autour du site.....	36
7.3.	Suivi de la Qualité des sols et des végétaux.....	37
7.4.	suivi du bruit.....	37
7.5.	Lesuivideseauxsouterraines.....	37
7.6.	Diffusion des résultats.....	37

# LISTE DES FIGURES

Figure 1 : L'UVE de Toulouse.....	6
Figure 2 : L'UVE de Toulouse au sein du territoire de DECOSET (source : DECOSET).....	7
Figure 3: L'UVE de Toulouse vue depuis la route de Seysses.....	8
Figure 4 : Plan cadastral.....	9
Figure 5 : Plan d'ensemble de la future UVE.....	9
Figure 6 : Schéma de principe de la future UVE.....	10
Figure 7 : Implantation des principales fonctionnalités de la future UVE 11	
Figure 8 : Localisation du site vis-à-vis des cours d'eau.....	13
Figure 9 : Aléa de remontée de nappes au droit du projet.....	13
Figure 10 : Rose des vents de Toulouse-Blagnac (1991-2010).....	14
Figure 11 : Stations de surveillance de la qualité de l'air ATMO Occitanie.....	14
Figure 12 : Vue depuis l'intersection du Chemin de Perpignan.....	15
Figure 13 : Vue depuis l'intersection de la rue Paul Rocache.....	15
Figure 14 : Sites inscrits et classés à proximité du site.....	16
Figure 15 : Localisation des enjeux écologiques (habitats, faune et flore).....	17
Figure 16 : Localisation des zones d'habitat.....	18
Figure 17 : Etablissements recevant du public.....	18
Figure 18 : Installations industrielles classées autour du site.....	19
Figure 19 : Infrastructures routières.....	19
Figure 20 : Localisation des points de mesure acoustique.....	20

Figure 21 : Aménagements paysagers en lien avec la biodiversité.....	23
Figure 22 : Simulation graphique du projet depuis la Route de Seysses.....	24
Figure 23 : Composition des façades Est en vis-à-vis de la Route de Seysses (en haut) et Sud (en bas).....	25
Figure 24 : Cartographie calcul nouvelle configuration.....	27
Figure 25 : Schéma conceptuel d'exposition.....	28
Figure 26 : Concentrations en NO <sub>2</sub> .....	28
Figure 27 : Phasage des travaux.....	28
Figure 28 : Chronologie des travaux.....	29
Figure 29 : Principe d'implantation du chantier.....	31
Figure 30 : Exemple de tranchée.....	32
Figure 31 : Tracé du raccordement au poste Haute-Tension.....	32
Figure 32 : Emplacement des stations de mesures de la qualité de l'air (source : Atmo Occitanie).....	36
Figure 33 : Points de suivi des lichens (source : Air Lichen).....	37

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de  
l'étude d'impact

### 1. INTRODUCTION

DECOSSET porte un projet de reconstruction de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Toulouse, fruit de la concertation préalable menée avec le public, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

Ce projet de reconstruction a été confié par DECOSSET, en janvier 2025, à la société EVONEO, société de projet constituée par le groupe SUEZ et la Caisse Des Dépôts, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public comprenant également l'exploitation des UVE de DECOSSET pour une durée de 20 ans.

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ce projet est soumis à Demande d'Autorisation Environnementale auprès du Préfet de la Haute-Garonne. Le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) comprend une étude d'impact dont le contenu est défini à l'article R.122-5 du Code de l'environnement.

L'étude d'impact comporte notamment les éléments suivants :

- Une description du projet (localisation, travaux, exploitation, ... ) ;
- Une description de l'environnement du projet (état initial) ;
- Une description de l'impact du projet sur son environnement (population, santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air, climat, biens matériels, patrimoine culturel, paysage) ;
- Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage ;
- Les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets du projet ainsi que l'estimation des dépenses associées et les modalités de suivi de ces mesures ;
- Un Résumé Non Technique de ces informations.

Le présent rapport constitue le Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet. Il propose une synthèse de cette étude accessible à un public non averti. De ce fait, il ne saurait être exhaustif.



Figure 1 : L'UVE actuelle de Toulouse

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

## 2. PRESENTATION DES PORTEURS DU PROJET

### 2.1. DECOSET : LE SYNDICAT MIXTE DELEGANT, EN CHARGE DES DECHETS DU TERRITOIRE TOULOUSAIN

Créé en 1993, le Syndicat Mixte DECOSET est un établissement public chargé de la valorisation et du traitement des déchets de ses 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents : Toulouse Métropole, la communauté d'agglomération du Sicoval, Le Grand Ouest Toulousain Agglomération, les communautés de communes du Frontonnais, de Val Aïgo, des Hauts Tolosans, des Coteaux de Bellevue et des Coteaux du Girou.

DECOSET a plusieurs missions : sensibiliser les habitants sur la gestion des déchets, recycler, valoriser et traiter les déchets de près de 80% de la population totale de la Haute-Garonne, soit plus d'un million d'habitants.

Les intercommunalités adhérentes à DECOSET assurent la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) puis les remettent au syndicat qui en assure leur transfert, leur transport et leur traitement.

### 2.2. EVONEO : LE DELEGATAIRE ET MAITRE D'OUVRAGE DE LA NOUVELLE UVE DE TOULOUSE

EVONEO, exploitant et porteur de la Demande d'Autorisation, est une filiale de SUEZ (70%) et la Banque des Territoires (30%).

Depuis 160 ans, SUEZ est engagée auprès des collectivités, des industriels et des citoyens. Experte du recyclage et de la valorisation des déchets, notamment énergétique, elle apporte des solutions résilientes et innovantes dans ces domaines.

La Caisse des Dépôts et Consignations et ses filiales constituent pour leur part un Groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays.

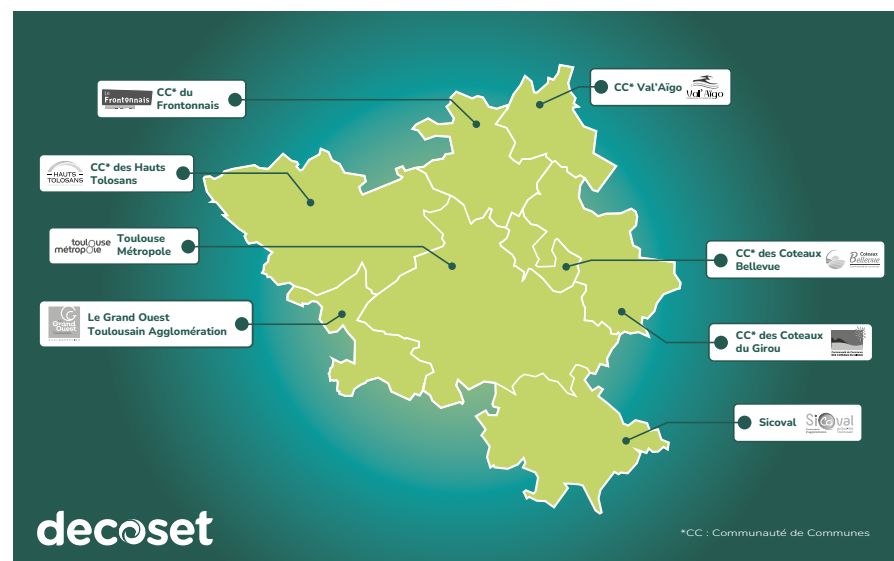


Figure 2 : L'UVE de Toulouse au sein du territoire de Decoset (source : Decoset)

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de  
l'étude d'impact

### 3. RAISONS D'ÊTRE DU PROJET DE NOUVELLE UVE : REMPLACER UNE INSTALLATION EN FIN DE VIE EN ASSURANT LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Mise en service en 1969, l'UVE de Toulouse constitue l'un des deux outils majeurs de traitement et de valorisation des déchets de DECOSET. Cet équipement joue un rôle central dans le traitement des déchets résiduels et dans l'approvisionnement énergétique local, en substitution d'énergies fossiles. Toutefois, à l'issue d'une étude technique réalisée en 2019, il est apparu qu'au-delà de 2032, compte-tenu de la vétusté de l'outil industriel, trois solutions pouvaient être envisagées : fermeture du site, lourde rénovation ou reconstruction.

Consciente des enjeux industriels, environnementaux et urbains, DECOSET a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin d'organiser une « concertation préalable sur l'avenir de l'UVE de Toulouse ».

Le processus de concertation, large et transparent, engagé à partir de la fin 2022 s'est poursuivi jusqu'à la fin 2025 dans le cadre d'une concertation continue, sous l'égide de garants CNDP<sup>1</sup>. A la suite de cette démarche, la solution de reconstruction sur le site existant a été retenue. Les choix techniques opérés par DECOSET portent en particulier sur les thématiques suivantes :

- L'implantation du projet, sur la parcelle de l'UVE actuelle ;
- La réduction de la capacité de traitement à 240 000 tonnes par an, très en deçà des 330 000 tonnes actuellement autorisées ;

<sup>1</sup> L'ensemble des informations relatives à la concertation préalable sont disponibles sur le site <https://uve-toulouse.decaset.fr/>

- Un procédé de traitement correspondant aux meilleures techniques disponibles ;
- Une production accrue de chaleur et d'électricité.

Le projet de nouvelle UVE de Toulouse répond ainsi à une nécessité structurelle : remplacer un équipement industriel arrivé en fin de vie tout en garantissant la continuité du service public de traitement et de valorisation énergétique des déchets du territoire.



Figure 3 : L'UVE de Toulouse vue depuis la route de Seysses

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

# 4. DESCRIPTION DU PROJET

## 4.1. LOCALISATION

La nouvelle UVE sera implantée sur le même terrain que l'actuelle UVE de Toulouse, au 11 Chemin de Perpignan, sur la commune de Toulouse.

L'UVE actuelle occupe la moitié Nord du terrain. La nouvelle UVE sera édifiée dans la partie Sud du terrain, à la place du parc à mâchefers (résidus solides incombustibles) et de la déchèterie de Monlong.

L'emprise des aménagements en lien avec la future UVE est positionnée sur la figure suivante.

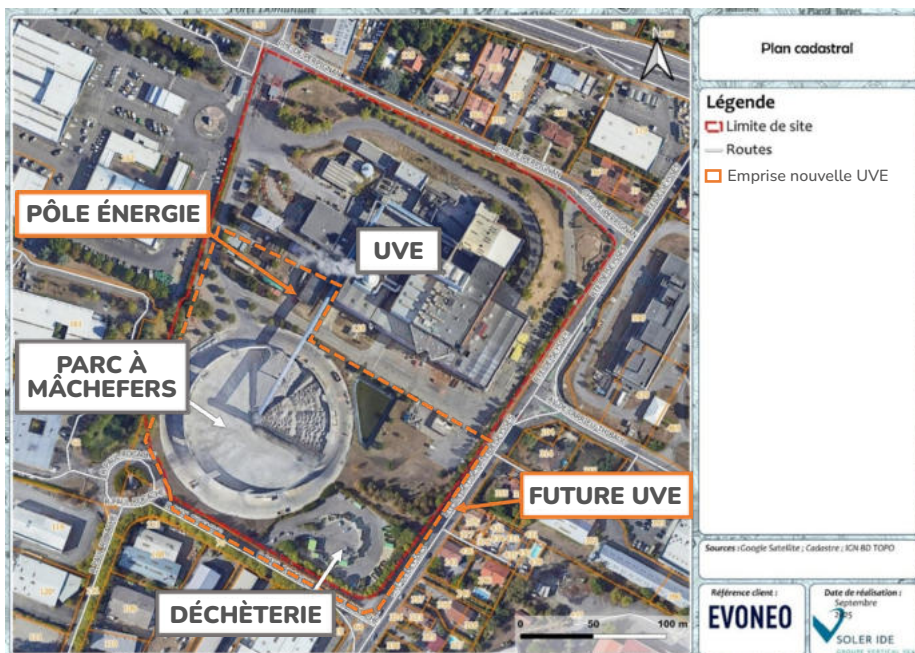


Figure 4 : Plan cadastral

Le plan d'ensemble est présenté ci-après



Figure 5 : Plan d'ensemble de la future UVE

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

### 4.2. NATURE DES ACTIVITES

Le projet d'EVONEO porte sur la construction d'une nouvelle Unité de Valorisation Energétique (UVE) sur le site de l'actuelle UVE de Toulouse. La future UVE disposera d'une capacité d'incinération de 240 000 tonnes par an dont 6 000 tonnes par an pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Le procédé en place sur la future UVE est présenté sur le schéma ci-après.

- Les déchets sont déposés dans la **fosse de réception** puis repris à l'aide d'un grappin pour alimenter chaque ligne de traitement. La nouvelle UVE présente **deux lignes de traitement identiques**. Un système d'alimentation spécifique est dédié aux DASRI afin d'assurer une manipulation sécurisée des conteneurs et leur désinfection.
- Chaque **four** est équipé d'une **chaudière** et permet la combustion des déchets et la production de vapeur. Les mâchefers, résidus incombustibles, sont collectés en partie basse des fours et évacués pour valorisation.
- Chaque ligne est équipée d'une chaîne de **traitement des fumées** produites à la sortie des fours. Elle comprend une double filtration par filtres à manches et un réacteur catalytique permettant d'assurer le **respect des seuils d'émission**. Les **cenclres** issues du traitement des fumées sont évacuées vers des installations de stockage de déchets dangereux.
- La chaleur produite par la combustion est valorisée par production de vapeur alimentant différents réseaux de chaleur urbains et deux Groupes Turbo-Alternateurs (GTA) produisant de l'électricité. Différents **échangeurs thermiques** sont positionnés sur les circuits d'évacuation des fumées afin d'optimiser encore la récupération de la chaleur.

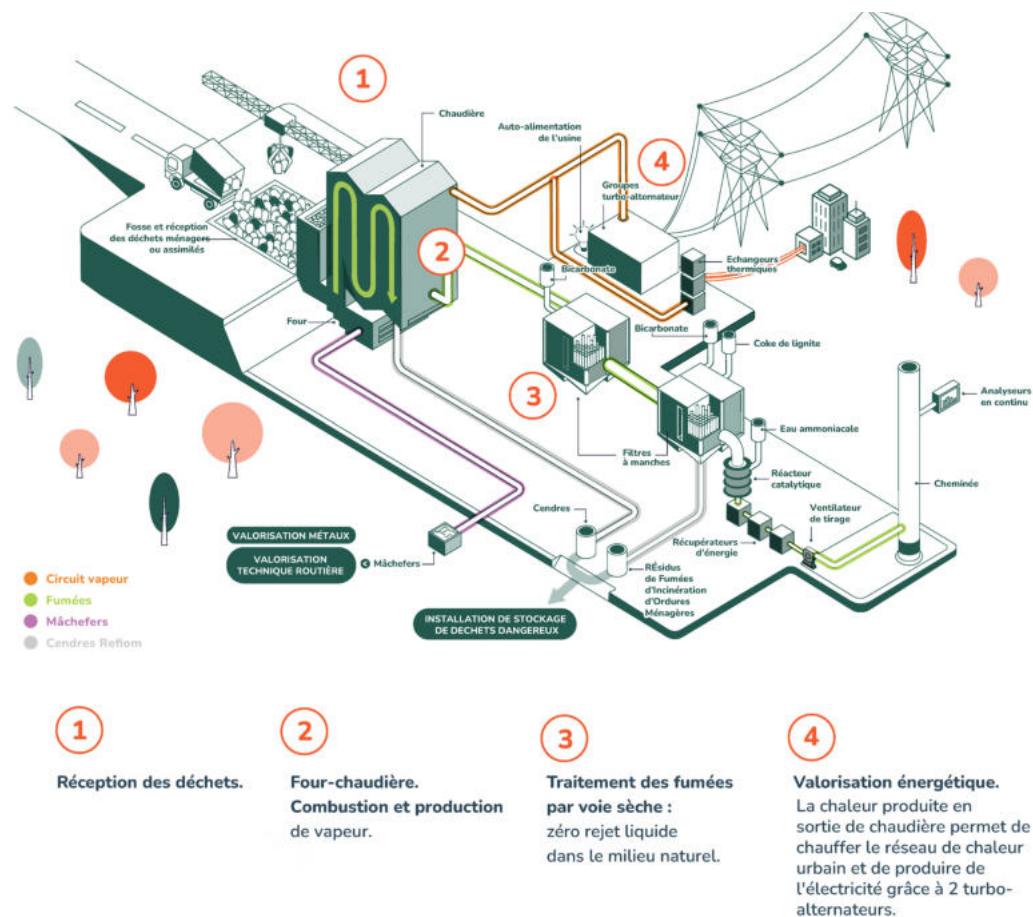


Figure 6 : Schéma de principe de la future UVE

Le projet intègre également une **chaufferie de secours** (pôle énergie) comprenant 2 chaudières alimentées au gaz naturel et assurant en soutien de l'UVE, le fonctionnement des RCU.

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

Les grandes fonctions de l'UVE sont positionnées sur le plan ci-après :

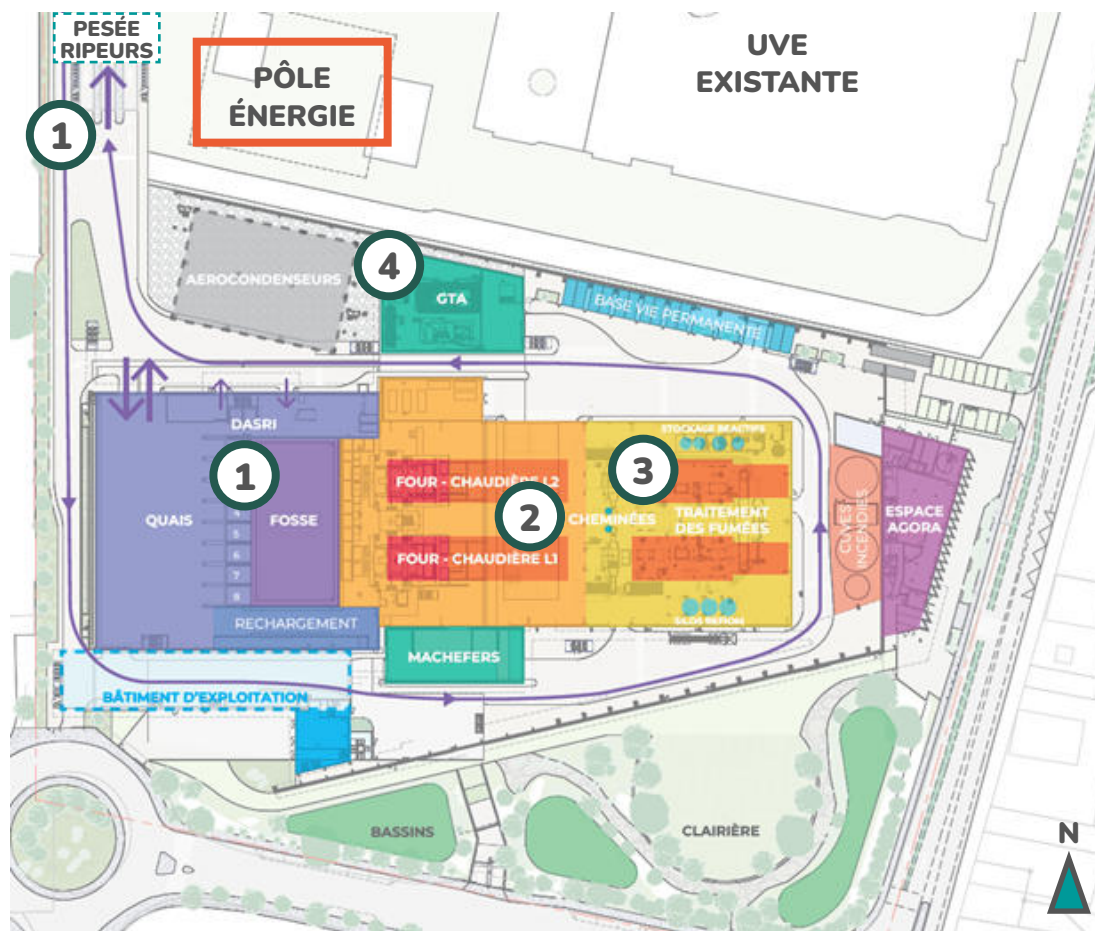


Figure 7 : Implantation des principales fonctionnalités de la future UVE

### 4.3. DECHETS TRAITES PAR L'UVE

Les déchets autorisés sur la future UVE seront de même nature que ceux qui sont d'ores et déjà autorisés sur l'UVE actuelle. Il s'agit des déchets non dangereux suivants :

- Les déchets ménagers recueillis par les services de collecte traditionnelle : déchets des ménages, débris de verre ou de vaisselle, balayures de résidus de toutes sortes hors ceux issus du balayage mécanique des voiries, etc ;
- Les encombrants issus des déchèteries ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière ;
- Les déchets d'artisans, commerçants, industriels, établissements agricoles, collectés conjointement avec les déchets ménagers ;
- Les déchets provenant d'établissements publics (écoles, casernes, administrations, prisons, hôpitaux, hospices, etc.) ;
- Les déchets de nettoyage de voies, parcs, foires, marchés, halls, etc ;
- Les refus générés par les installations de tri et de compostage ;
- Les déchets d'activités économiques (DAE) dont les caractéristiques sont compatibles avec leur incinération (à l'exclusion des rejets toxiques) ; ces déchets correspondent à tous les déchets résiduels des entreprises (exemple : déchets industriels banals (DIB) ; déchets du BTP : bois, plastiques, isolants non recyclables ; déchets du tertiaire : papiers/cartons non recyclables, etc.) et ont subi un tri préalable pour en extraire la fraction valorisable ;
- Les déchets dits « exceptionnels », assimilables aux ordures ménagères ou aux déchets d'activités économiques tels que pièces à conviction ou archives de tribunaux, drogues ou cigarettes provenant de saisies douanières, lots de vêtements ou accessoires contrefaits, etc.

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

L'UVE actuelle est autorisée à traiter 330 000 tonnes par an de déchets dont 6 000 tonnes par an de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), qui proviennent de la Haute-Garonne, de départements limitrophes pour les déchets non dangereux et de la région Occitanie pour les DASRI.

DECOSET a décidé de dimensionner la nouvelle UVE de Toulouse à 240 000 tonnes par an, très en deçà des 330 000 tonnes actuellement autorisées annuellement sur l'UVE actuelle en répondant uniquement aux besoins de son territoire.

En effet, à la suite de la concertation préalable, DECOSET a pris en compte à la fois des objectifs de réduction des déchets ambitieux, une prudence pour garantir la valorisation de la totalité des déchets produits sur son territoire, l'existence de l'UVE de Bessières et des besoins d'investissement à horizon 2040.

La capacité de traitement de la nouvelle UVE a ainsi été réduite à 240 000 tonnes par an.

## 5. DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

Le niveau d'enjeu, c'est-à-dire la sensibilité de chaque item, a été évalué et est présenté de façon synthétique dans les tableaux suivants selon l'échelle présentée ci-dessous :



### 5.1. ETUDE DU MILIEU PHYSIQUE

#### 5.1.1. SOLS, SOUS-SOLS ET EAUX SOUTERRAINES

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Sol et sous-sol	<ul style="list-style-type: none"><li>Site installé sur la formation « Alluvions quaternaires des basses plaines ».</li><li>Formation composée d'alluvions de compositions pétrographique sableuses à argileuses sous une première couche de graves sableuses.</li><li>Des traces de pollution au métaux, dioxines et furanes ont été relevées dans les couches de surface (remblais et terre végétale).</li></ul>	Modéré
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"><li>Pas de captage d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) à proximité du site.</li><li>Le site se trouve au droit des masses d'eau souterraines FRFG020B « Alluvions de la Garonne moyenne autour de Toulouse » en bon état écologique et chimique et FRFG082D « Sables et argiles à graviers de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Est du Bassin Aquitain » en bon état chimique et mauvais état écologique.</li><li>Les investigations sur les eaux souterraines n'ont mis en évidence aucune pollution.</li></ul>	Faible

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

#### 5.1.2. EAUX SUPERFICIELLES

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site d'implantation du projet est situé dans le bassin versant du cours d'eau « La Garonne du confluent de l'Ariège au confluent de l'Aussonnelle », masse d'eau n°FRFR296B.</li> <li>Pas de captage AEP à proximité du site.</li> <li>Pas de lien hydraulique avec le ruisseau le plus proche.</li> </ul>	Faible

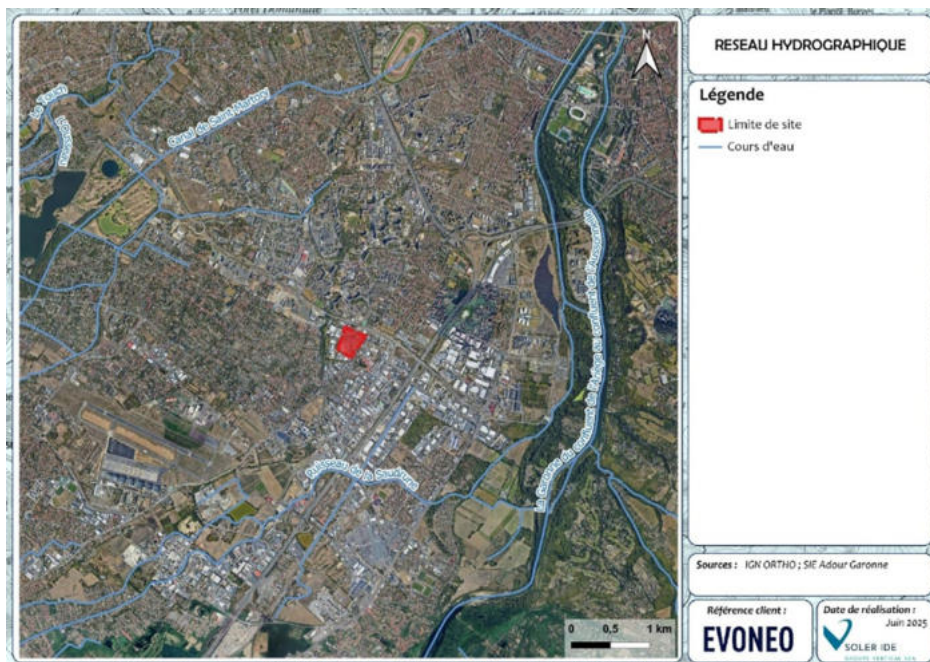


Figure 8 : Localisation du site vis-à-vis des cours d'eau

#### 5.1.3. RISQUES NATURELS

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet est concerné par un aléa de remontée de nappe (inondation de cave) d'une sensibilité moyenne.</li> <li>Le site du projet présente un aléa de retrait-gonflement des argiles moyen.</li> <li>La commune de Toulouse est classée en zone de sismicité très faible (1).</li> <li>L'ensemble de la commune de Toulouse est concerné par le risque de sécheresse.</li> </ul>	Modéré

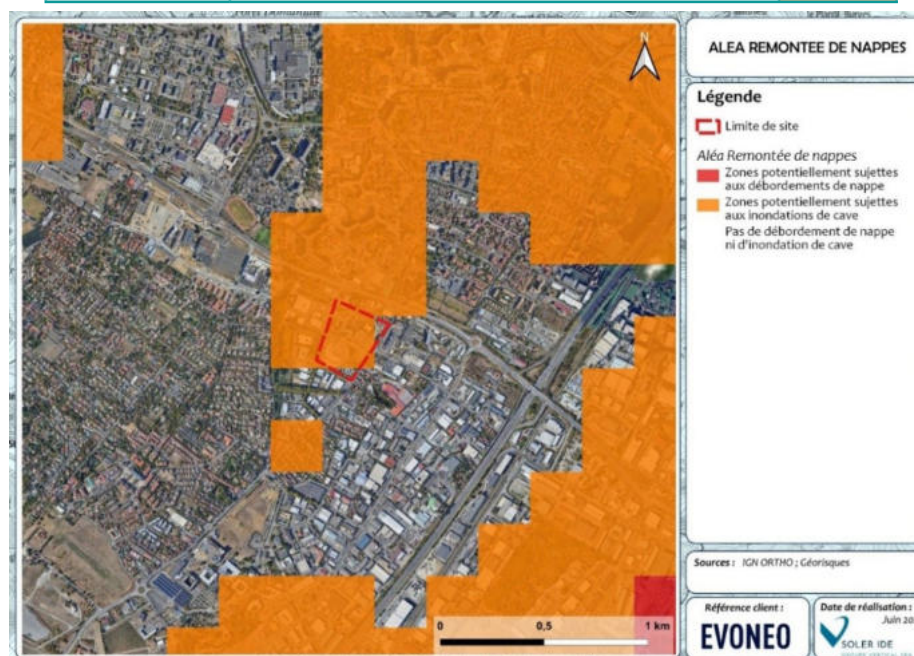


Figure 9 : Aléa de remontée de nappes au droit du projet

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

### 5.1.4. CLIMATOLOGIE

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Climat de type océanique altéré : les écarts de température entre hiver et été augmentent avec l'éloignement de la mer.</li> <li>T°C moyenne basse = 6,5°C en janvier et T°C moyenne haute = 22,8°C en août.</li> <li>Région sous l'influence de vents provenant du Nord-Ouest et du Sud-Est.</li> </ul>	Faible

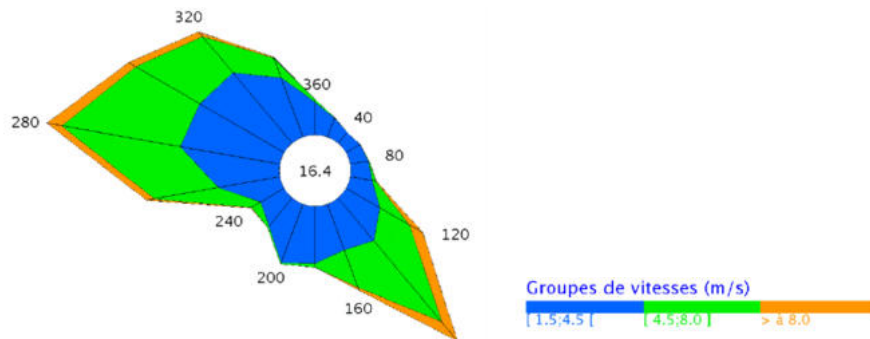


Figure 10 : Rose des vents de Toulouse-Blagnac (1991-2010)

### 5.1.4. QUALITE DE L'AIR

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Air	<ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité de l'air autour du terrain est caractéristique d'une zone de fond industriel.</li> <li>Les mesures de la qualité de l'air du secteur ont révélé que les valeurs respectent les objectifs de qualité de l'air, avec une tendance générale à la réduction sur toutes les stations de mesure.</li> </ul>	Fort

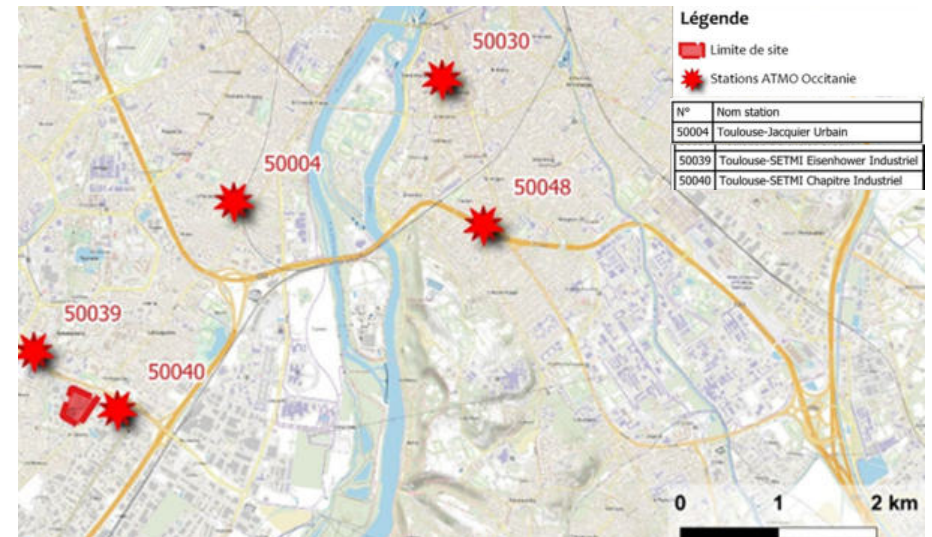


Figure 11 : Stations de surveillance de la qualité de l'air ATMO Occitanie

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

### 5.2. ETUDE DU PAYSAGE

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Contexte paysager	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site situé dans un secteur au Sud-Ouest de la commune de Toulouse, où se juxtaposent zones industrielles, tertiaires ou commerciales et zones d'habitation sous diverses formes (pavillons, habitat collectif).</li> <li>Le site s'implante dans un environnement globalement plat, occupé par des établissements industriels et des habitations.</li> <li>Site situé au sein d'une zone industrielle, au droit de l'actuelle UVE.</li> </ul>	Modéré
Perceptions visuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>UVE actuelle omniprésente dans le paysage. L'actuelle UVE s'identifie systématiquement par l'émergence de sa cheminée qui culmine à 68 m d'altitude. Sa verticalité et sa couleur blanche en font une accroche visuelle dans le paysage. En vision lointaine et intermédiaire : la cheminée matérialise la présence de l'UVE.</li> <li>Le degré de perception le plus impactant se localise principalement dans le périmètre des visions rapprochées et immédiates. Le bâtiment fours/chaudières et la cheminée s'érigent dans le ciel générant un sentiment d'écrasement. Le rapport d'échelle de l'UVE avec les infrastructures, les bâtiments et l'habitat environnants reste disproportionné.</li> </ul>	Fort



Figure 12 : Vue depuis l'intersection du Chemin de Perpignan



Figure 13 : Vue depuis l'intersection de la rue Paul Rocache

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de  
l'étude d'impact

### 5.3. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE, CULTUREL ET PAYSAGER

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Patrimoine archéologique	<ul style="list-style-type: none"><li>Site concerné par aucune zone de protection archéologique ou sites patrimoniaux remarquables.</li></ul>	Nul
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"><li>Un monument historique inscrit à 1,3 km du site.</li><li>Le site n'est concerné par aucune zone de protection au titre des monuments historiques.</li></ul>	Nul
Patrimoine paysager	<ul style="list-style-type: none"><li>Les sites inscrits et classés les plus proches sont à plus de 1,2 km.</li><li>Le site n'est concerné par aucune zone de protection.</li></ul>	Nul

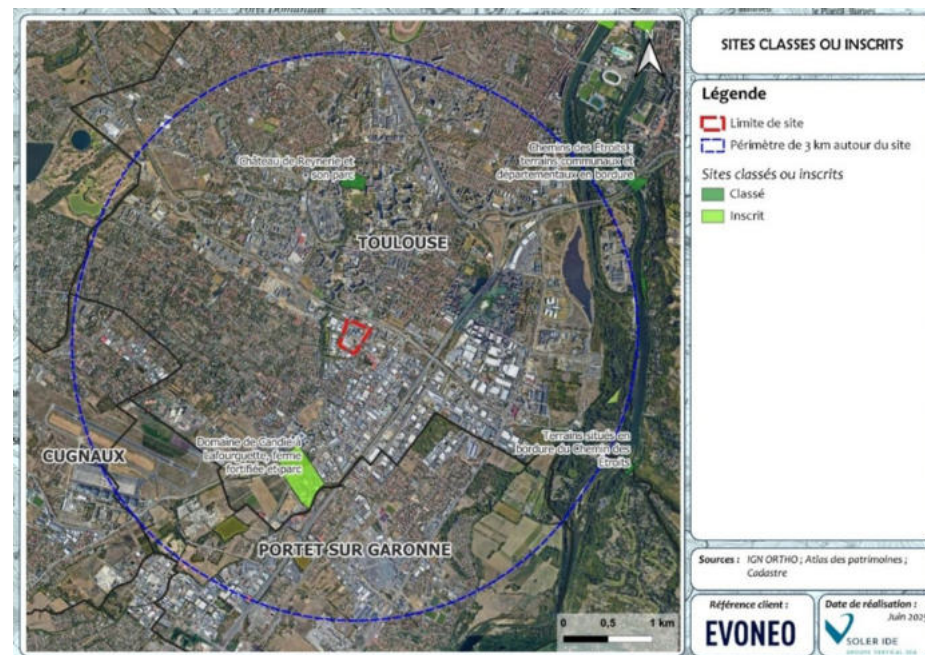


Figure 14 : Sites inscrits et classés à proximité du site

### 5.4. ETUDE DU MILIEU NATUREL

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Plans Nationaux d'Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun Plan National d'Action directement concerné par le site d'étude. Aucune espèce végétale ou animale relevant d'un plan national d'action n'a été identifiée.</li> </ul>	Nul
Trame Verte et Bleue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site d'étude ne s'inscrit ni ne borde aucun réservoir de biodiversité identifié au sein de la Trame Verte et Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou du Schéma de Cohérence Territoriale.</li> </ul>	Nul
Habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun habitat d'intérêt patrimonial n'a été identifié. Les espaces sont majoritairement artificialisés (bâtiments, zones imperméabilisées, espaces en friche) et de faible valeur écologique.</li> </ul>	Nul
Flore	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été recensée. La flore du site est composée d'espèces communes, typiques des milieux rudéraux et anthropisés. Neuf espèces exotiques envahissantes ont été observées.</li> </ul>	Nul
Faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>La faune du site d'étude est caractéristique d'un environnement anthropisé. Les inventaires ont mis en évidence l'absence d'espèces à enjeu majeur. Les insectes, reptiles et amphibiens observés sont communs et protégés, sans enjeu de conservation notable. Chez les oiseaux, seuls le Goéland leucopnée et le Faucon crécerelle nichent sur le site (bâtiments, arbres), conférant un enjeu local modéré aux friches et espaces arborés. Concernant les chiroptères, quatre espèces ont été recensées, dont deux patrimoniales (Pipistrelle commune et Pipistrelle pygmée). L'absence de gîtes favorables limite leur enjeu local à faible à modéré.</li> </ul>	Faible à modéré

Air	Enfin, le Lapin de Garenne, espèce à enjeu modéré, fréquente les zones végétalisées pour son alimentation et sa reproduction.	Faible à modéré
Zones humides	□ Aucune zone humide n'a été identifiée selon les critères de végétation et pédologiques.	Nul

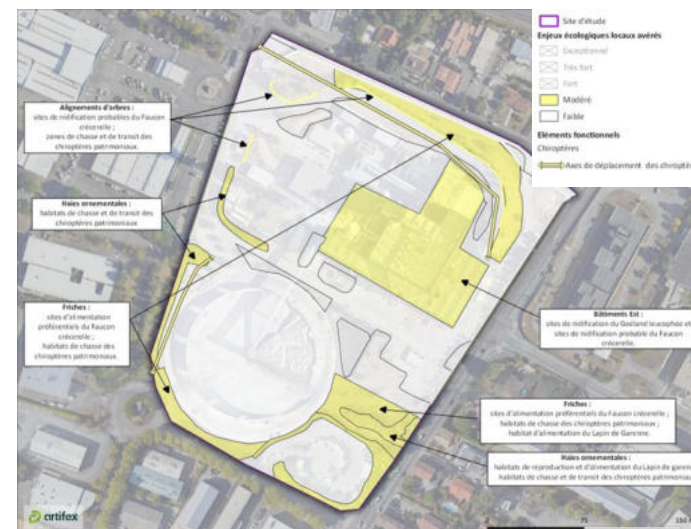


Figure 15 : Localisation des enjeux écologiques (habitats, faune et flore)

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

### 5.5. ETUDE DU CONTEXTE HUMAIN

#### 5.5.1. POPULATION, HABITAT, ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Population	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toulouse : 504 078 habitants ; 4 261 habitants/km<sup>2</sup></li> </ul>	Faible
Habitat riverain et ERP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation au droit de l'actuelle UVE</li> <li>Les habitations les plus proches sont situées à moins de 20 m au Nord et à l'Est du site.</li> <li>Établissement Recevant du Public le plus proche à 120 m au Nord (Le complexe sportif René Valmy) et quatre établissements scolaires dans un rayon de 300 m</li> </ul>	Fort

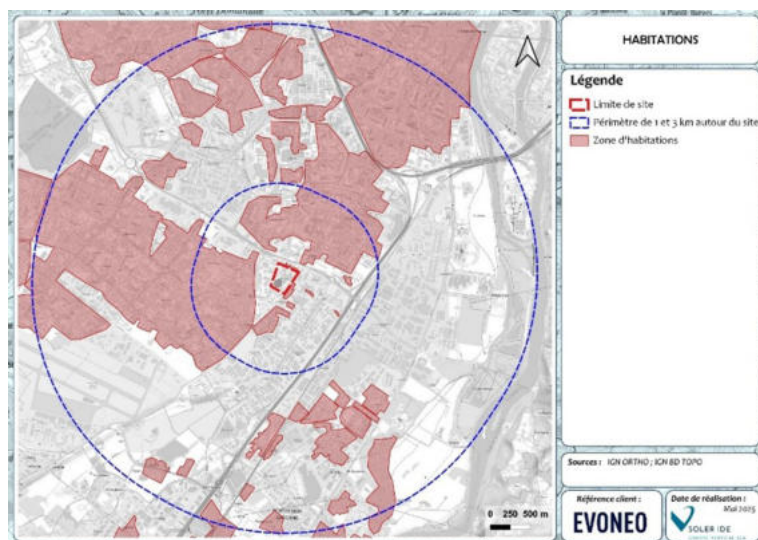


Figure 16 : Localisation des zones d'habitat

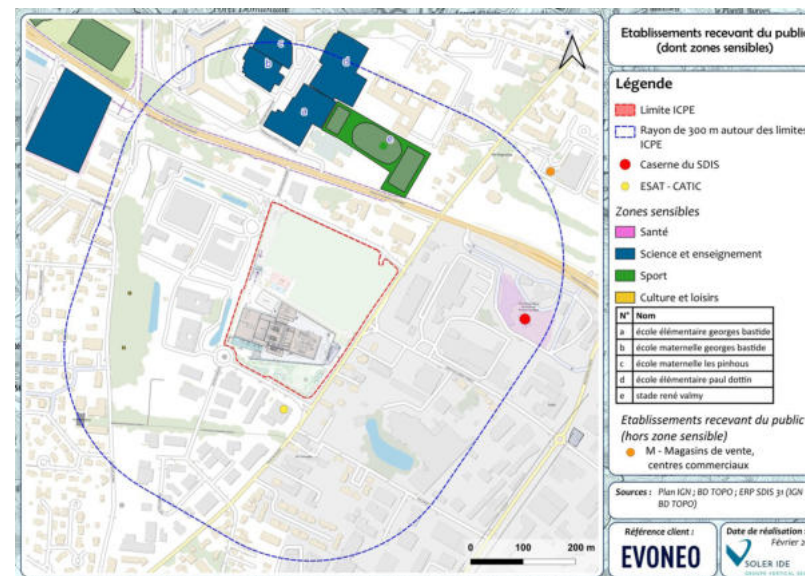


Figure 17 : Etablissements recevant du public

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

### 5.5.2. ACTIVITES HUMAINES, TOURISME ET LOISIRS

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Activités humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'échelle de la commune, prépondérance du secteur tertiaire.</li> <li>Présence d'activités industrielles à l'Est et au Sud du projet, lui-même implanté dans la zone industrielle Monlong.</li> </ul>	Modéré
Tourisme et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques sites patrimoniaux et des lieux culturels d'intérêt sont présents dans un périmètre de 2 km.</li> <li>Plusieurs terrains de sport présents dans un périmètre de 2 km.</li> </ul>	Faible

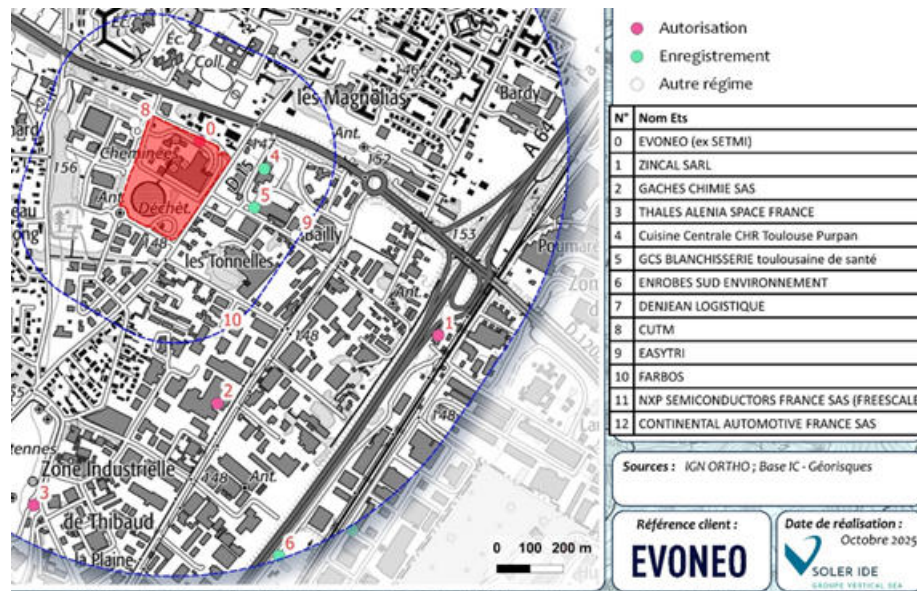


Figure 18 : Installations industrielles classées autour du site

### 5.6.3. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX



Figure 19 : Infrastructures routières

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

#### 5.5.4. AMBIANCE SONORE, VIBRATIONS, EMISSIONS LIMINEUSES

PARAMÈTRES	A RETENIR	ENJEUX
Ambiance sonore et vibrations	<ul style="list-style-type: none"><li>Le secteur est urbain, entouré de plusieurs zones industrielles.</li><li>Les résultats de l'étude acoustique montrent que de par les différentes activités industrielles et de par la présence de grands axes routiers, le secteur présente un bruit de trafic soutenu dans l'environnement proche et une ambiance plutôt résidentielle dans l'environnement plus lointain.</li><li>Des actions correctives sont en cours sur l'UVE existante, afin de réduire les émissions nocturnes sources de nuisances ponctuelles.</li><li>Aucune activité alentours n'engendre de vibrations.</li></ul>	Fort
Emissions lumineuses	<ul style="list-style-type: none"><li>Quelques éclairages publics et liés aux activités industrielles voisines.</li></ul>	Nul

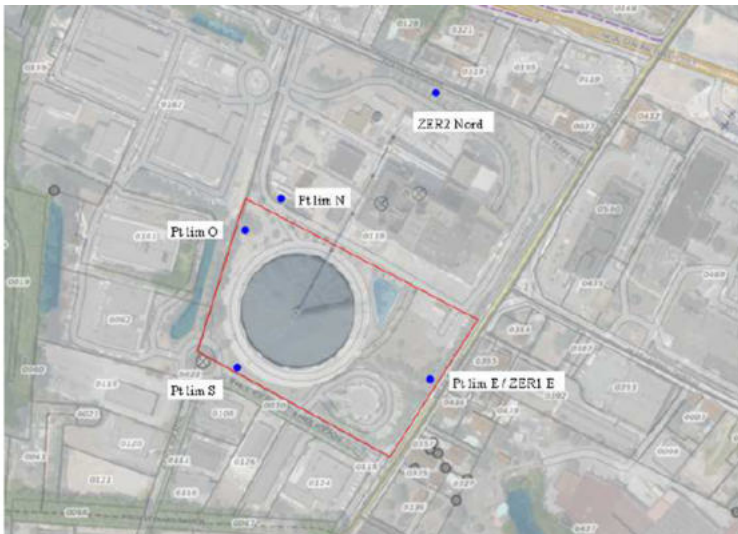


Figure 20 : Localisation des points de mesure acoustique

## 6. ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION ASSOCIEES

De façon générale dans le présent chapitre, l'impact sur le milieu est évalué au regard de la situation actuelle, donc en comparaison au fonctionnement de l'UVE actuelle.

### 6.1. IMPACTS POTENTIELS LIES A L'EXPLOITATION DE LA FUTURE UVE

#### 6.1.1. EFFETS ET MESURES SUR LA RESSOURCE EN EAU

##### Effets

Le besoin en eau industrielle de la nouvelle UVE est estimé à 60 000 m<sup>3</sup>/an selon le retour d'expérience d'installations similaires. L'eau déminéralisée nécessaire à la fabrication de la vapeur représente 50% du besoin, le refroidissement des mâchefers 25%, le reste se répartit entre le lavage des bacs DASRI et des usages divers (exercices incendie, lavage des sols, appoints...).

Ces eaux proviennent majoritairement du canal de St-Martory. L'eau potable sera réservée à des usages restreints et peu consommateurs (lavage des bacs DASRI, douches). Très ponctuellement, l'eau souterraine pourra être utilisée (périodes de fermeture du canal).

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

#### Mesures

La nouvelle UVE vise une performance hydro-économe, très notablement

améliorée par rapport à l'UVE actuelle, qui consomme 220 000 m<sup>3</sup>/an, en appliquant 3 principes :

- La mise en œuvre de process les moins consommateurs d'eau possible : traitement des fumées par voie sèche, tours de refroidissement nouvelle génération pour réutiliser les eaux servant à la production de vapeur ;
- La récupération des eaux pluviales de toiture, aussi bien pour l'arrosage des espaces verts que pour les sanitaires ou les usages industriels.
- La réutilisation des eaux de procédé au sein de l'UVE.

#### Qualification de l'impact

La consommation d'eau de la nouvelle UVE sera ainsi diminuée par rapport à l'UVE actuelle, en particulier en ce qui concerne l'eau potable, ce qui conduit à un impact positif du projet sur la ressource en eau.

### 6.1.2. EFFETS ET MESURES SUR LES EAUX DE SURFACE

#### Effets

Les eaux pluviales de voirie peuvent se charger en matières en suspensions (poussières) et en hydrocarbures (égouttures des camions et engins). L'imperméabilisation peut aussi conduire à une augmentation des débits de rejet en cas de forte pluie.

#### Mesures

Les eaux pluviales de voirie de la nouvelle UVE et l'excédent des eaux pluviales de toitures transiteront par des bassins de rétention étanches avant d'être rejetés au réseau pluvial Route de Seysses après prétraitement par séparateur à hydrocarbures. Le débit rejeté sera ainsi régulé.

La connexion au réseau public sera équipée d'un regard de contrôle et d'un

obturateur permettant d'isoler l'exutoire de tout rejet en cas de risque de pollution accidentelle (incendie, déversement).

#### Qualification de l'impact

Du fait de la suppression du parc à mâchefers et des mesures de gestion et traitement des eaux adoptées, le projet aura un impact positif sur les eaux de surface par rapport à la situation actuelle.

### 6.1.3. EFFETS ET MESURES SUR LA QUALITE DE L'AIR EFFETS

La principale source d'émissions atmosphériques est constituée par les fumées de combustion traitées, rejetées de façon continue toute l'année (sauf environ 4 semaines d'arrêt pour maintenance).

L'UVE actuelle comme la nouvelle UVE intègrent également des chaudières à gaz d'appoint qui rejettent aussi des fumées de combustion, mais essentiellement pendant les périodes de grands froids.

D'autres sources d'émissions atmosphériques diffuses sont liées à la circulation des camions.

#### Mesures

La nouvelle UVE sera dotée des meilleures techniques disponibles pour le traitement de ses fumées, tel que détaillé au point suivant, diminuant ainsi ses émissions.

Le traitement des fumées de la nouvelle UVE est un procédé par voie sèche, qui comprend les étapes suivantes :

- La première étape de traitement consiste en l'injection de bicarbonate de sodium en amont du premier filtre à manches, pour permettre la

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

- neutralisation des gaz acides.
- Une seconde injection de bicarbonate est réalisée après le premier filtre à manches, complétée par une injection de coke de lignite destinée à la captation des métaux gazeux et des dioxines/furanes. Un dispositif complémentaire d'injection de charbon actif permet de traiter des pics ponctuels de mercure. Un second filtre à manches assure la finition de cette première étape du traitement des fumées.
- En sortie de filtration, les fumées sont réchauffées pour atteindre les températures optimales de fonctionnement du système de réduction catalytique sélective (SCR) qui traite les oxydes d'azote.
- En aval de la SCR, différents échangeurs permettent de récupérer la chaleur des fumées, maximisant ainsi l'efficacité énergétique globale de la ligne.

La qualité des fumées après traitement est mesurée en continu par un ensemble d'analyseurs (doublés pour garantir une surveillance continue).

#### Qualification de l'impact

La réduction du débit de fumées et des valeurs limites induisent une réduction conséquente des flux rejetés à l'atmosphère par rapport à ceux de l'autorisation actuelle (5 à 13 fois moins en fonction des paramètres).

Les chaudières d'appoint, qui seront simplement remplacées et conserveront une capacité équivalente, n'auront pas d'impact sur la qualité de l'air par rapport à la situation actuelle.

La modélisation réalisée a montré que l'incidence maximale des rejets atmosphériques de la nouvelle UVE pour le point le plus exposé sera largement inférieure au seuil de précaution fixé par l'OMS (2 à 4 fois plus faible que l'objectif de qualité en vigueur en France).

Enfin, les voies de circulation seront maintenues propres afin d'éviter la formation

de poussière lors du passage des camions.

Ainsi, le projet aura un impact positif sur la qualité de l'air par rapport à la situation actuelle.

#### 6.1.4. EFFETS ET MESURES SUR LE CLIMAT EFFETS

La combustion des déchets est par nature (et de très loin : 90%) la principale source d'émissions de CO<sub>2</sub> de l'UVE projetée.

##### Mesures

Outre le maintien de l'alimentation des réseaux de chaleur urbains, la valorisation énergétique a été optimisée par la mise en place de 2 Groupes Turbo-alternateurs de production d'électricité (ou lieu d'un seul sur l'UVE actuelle) et de nombreux récupérateurs de chaleur sur les fumées.

De plus, les mâchefers seront évacués par des camions électriques en lieu et place des camions à moteurs thermiques.

#### Qualification de l'impact

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre du projet a été réalisé.

Il montre que la nouvelle UVE sera deux fois plus performante que l'UVE actuelle grâce à l'amélioration de ses performances process en valorisation énergétique. Ainsi, le projet présente un impact positif sur les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à la situation actuelle.

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

#### 6.1.5. EFFETS ET MESURES SUR LE MILIEU NATUREL

##### Effets

Les principaux effets attendus portent sur la phase chantier, traitée au chapitre

##### Mesures

Un parc paysager sera aménagé sur environ 7 000 m<sup>2</sup> dans la partie Sud-Est de la nouvelle UVE. La conception de ce parc intègre les préoccupations écologiques (espace ouvert, réseau de haies, choix des espèces, etc.).

##### Qualification de l'impact

A l'horizon 2032, la faune inféodée aux espaces verts actuels du site retrouvera ainsi dans le parc de la nouvelle UVE des espaces à coloniser au moins équivalents en termes de surface et de qualité écologique.

Ainsi, le projet présentera un impact nul sur le milieu naturel.

##### Pour mémoire : le démantèlement de l'UVE actuelle

Après la mise en service de la nouvelle UVE, se posera à l'horizon 2032 la question de la déconstruction de l'UVE actuelle dont les bâtiments ont été identifiés en 2025 comme habitat de nidification du Goéland leucophée et du Faucon crécerelle.

De nouveaux inventaires seront alors réalisés afin de préciser le niveau d'occupation des bâtiments par ces espèces d'oiseaux protégées, de déterminer les protocoles adaptés pour assurer les travaux de démantèlement sans risque pour les individus présents, et afin de préciser les modalités d'accompagnement par la création de gîtes de substitution.



Figure 21 : Aménagements paysagers en lien avec la biodiversité

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

#### 6.1.6. EFFETS ET MESURES SUR LA PERCEPTION VISUELLE

##### Effets

Comme l'UVE actuelle, la future UVE restera visible dans le paysage, en vision lointaine (pour certains points) et rapprochée.

La nouvelle UVE a fait l'objet d'une réflexion architecturale très poussée, visant à adoucir la perception visuelle de l'installation pour le quartier. Ce principe s'est matérialisé par les choix conceptuels suivants :

- Une UVE semi enterrée afin de diminuer son émergence et la hauteur de la cheminée ramenée à 42 m contre 68 m pour celle de l'UVE existante ;
- Le parement de la toiture par une évocation des nuages pyrénéens, masquant la visibilité sur la cheminée depuis le sol ;
- L'implantation d'un édifice très qualitatif (l'espace Agora) sur la Route de Seysses, offrant une véritable façade urbaine avec un large parvis sur la voie la plus impactée par la vue sur l'UVE existante ;
- Un parc paysager donnant à la fois sur la Route de Seysses et sur la rue Paul ROCACHE, prolongeant la trame verte du Grand Parc de la Margelle ;
- Un travail spécifique sur la façade Sud sur la rue Paul ROCACHE, avec une façade vitrée parée de brise-soleil.

La simulation graphique donnée ci-contre présente l'aspect qu'aura la nouvelle UVE depuis la Route de Seysses. La ceinture des constructions tertiaires viendra complètement masquer les fonctions techniques de l'UVE.

Le pôle énergie, dont le permis de construire n'est pas encore établi, devra lui aussi faire l'objet d'une réflexion architecturale afin d'assurer son intégration vis-à-vis de son environnement et en harmonie avec la nouvelle UVE.

##### Qualification de l'impact

Le projet présente un impact positif sur le paysage par rapport à la situation actuelle.



Figure 22 : Simulation graphique du projet depuis la Route de Seysses

Les plans des façades Est et Sud, en vis-à-vis des rues adjacentes, sont donnés page suivante.

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de  
l'étude d'impact

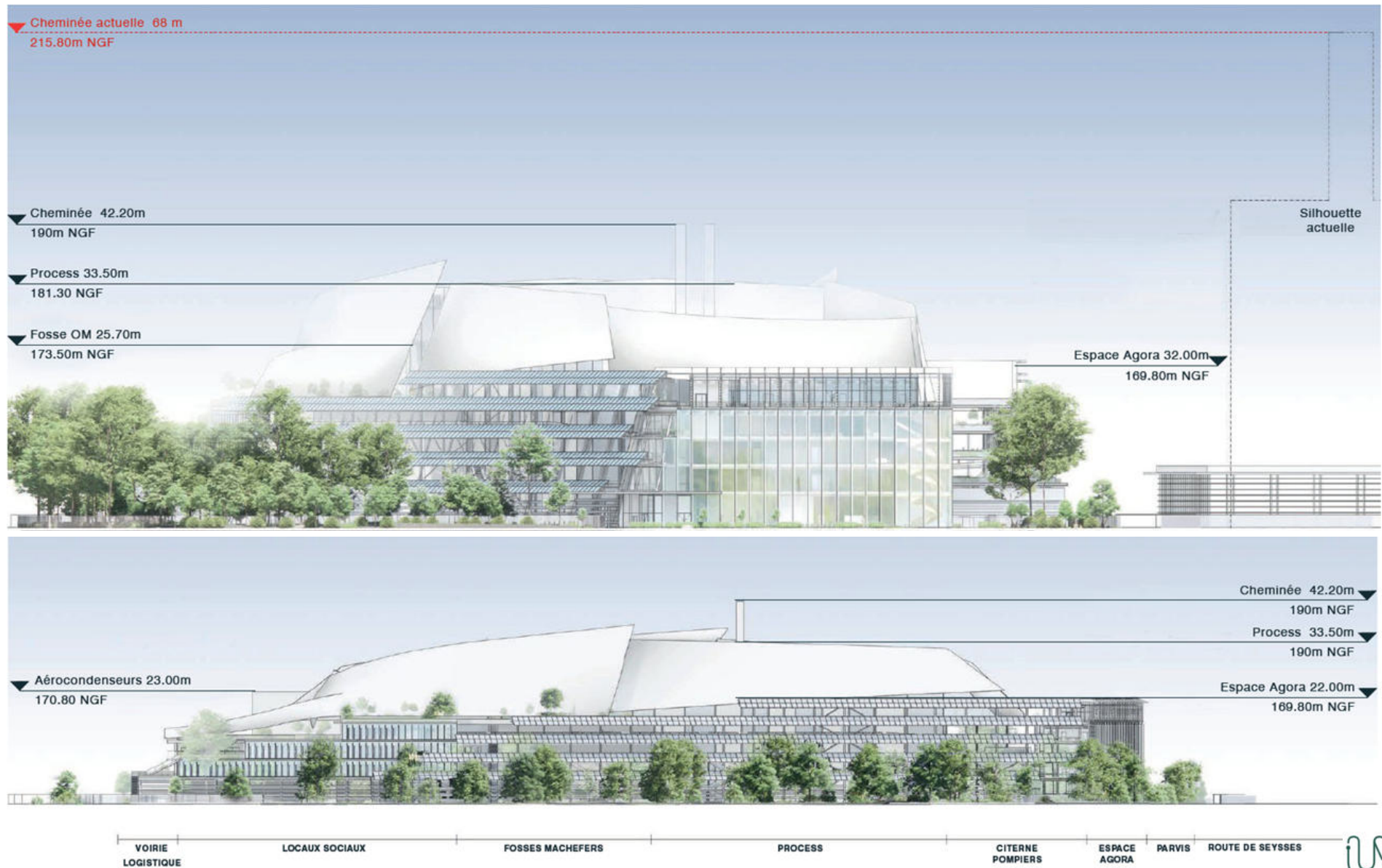


Figure 23 : Composition des façades Est en vis-à-vis de la Route de Seysses (en haut) et Sud (en bas)

#### 6.1.7. EFFETS ET MESURES SUR LE TRAFIC

##### Effets

Le trafic de poids-lourds généré par le projet est essentiellement lié aux apports de déchets. Viennent ensuite les évacuations des déchets produits (mâchefer, cendres et résidus d'épuration des fumées) et enfin la fourniture des réactifs de traitement des fumées.

##### Mesures

Sans objet

##### Qualification de l'impact

L'incidence modique de l'UVE actuelle sur le trafic de l'avenue Eisenhower sera encore réduite avec la réalisation du projet du fait de plusieurs facteurs : diminution du tonnage traité, la régularité des expéditions de mâchefers (évacuées au fur et à mesure en lieu et place des campagnes ponctuelles d'alimentation de travaux) et le remplacement des motorisations diesel par des camions électriques pour ces évacuations.

Ainsi, le projet présente un impact positif sur le trafic par rapport à la situation actuelle.

#### 6.1.8. EFFETS ET MESURES SUR LE BRUIT

##### Effets

Les émissions sonores de l'installation sont essentiellement liées aux différents équipements nécessaires à la combustion, au traitement des fumées et la production de vapeur et d'électricité.

##### Mesures

La dimension acoustique a été intégrée au projet dès sa conception. Les équipements ont été positionnés de façon aussi éloignée que possible des limites de propriété et regroupés au sein des bâtiments de procédé.

Des mesures ont été réalisées sur site pour qualifier l'ambiance sonore hors influence de l'UVE actuelle, de jour comme de nuit. Un calcul des émissions a été effectué à l'aide d'un logiciel qui permet de déterminer la cartographie des niveaux sonores. La cartographie de modélisation des émissions attendues est représentée sur la figure suivante.

Les équipements et aménagements ont ainsi été positionnés et dimensionnés afin de garantir :

- Le respect des valeurs d'émission en limite de propriété
- Le respect des valeurs d'émergence (c'est-à-dire d'élévation du bruit par rapport à l'état initial -hors fonctionnement de l'UVE actuelle-) au niveau des habitations les plus proches.

##### Qualification de l'impact

Le projet présente un impact positif sur le bruit par rapport à la situation actuelle.

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

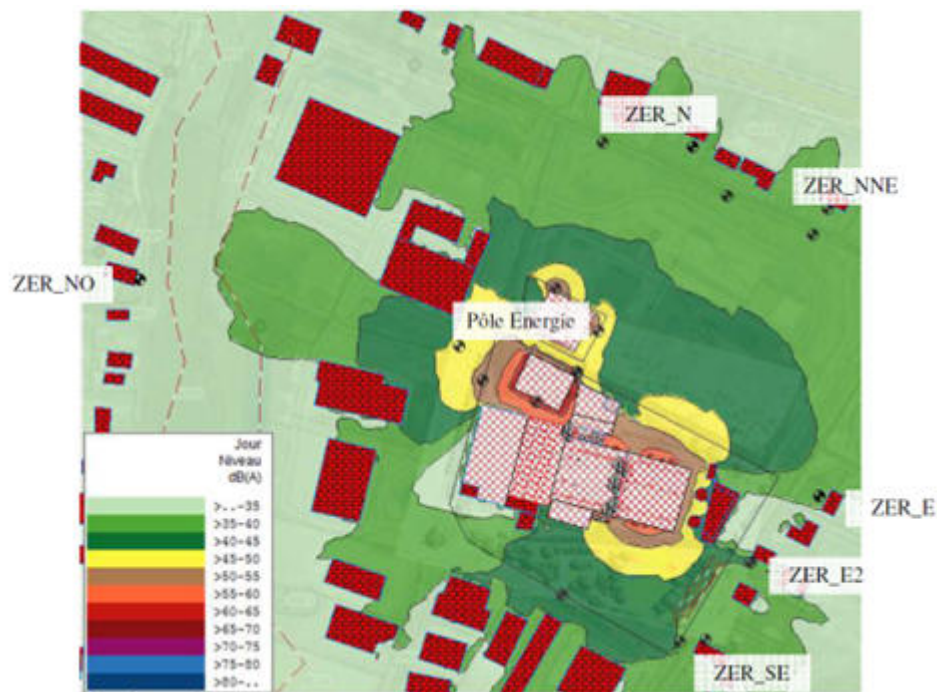


Figure 24 : Cartographie calcul nouvelle configuration

#### 6.1.9. ANALYSE DES IMPACTS SUR LA SANTE

N.B. : Le volet sanitaire fait l'objet d'une pièce spécifique du DDAE mais ses conclusions sont reprises ici afin de faciliter l'appréhension globale des effets du projet.

##### Effets

La future UVE présente des rejets canalisés (cheminées de l'UVE et du pôle énergie) et diffus (circulation des camions en engins sur site-).

##### Mesures

Le procédé de traitement des fumées met en œuvre les meilleures technologies disponibles. En outre, une double filtration des fumées permet de réduire encore les seuils d'émission.

##### Qualification de l'impact

Le projet a fait l'objet d'une Evaluation Quantitative du Risque Sanitaire (EQRS) et d'une Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM), selon la démarche établie par le guide méthodologique de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS).

Cette démarche tient compte de l'environnement du site (tiers présents et occupation du sol -jardins, écoles, etc-) et des émissions du projet. Elle comprend la réalisation d'une modélisation des rejets.

L'Interprétation de l'Etat de Milieux (IEM) a permis d'établir que pour les paramètres pertinents retenus, l'état du milieu air et du milieu sol sont compatibles avec les usages.

L'Evaluation Quantitative du Risque Sanitaire (EQRS) a mis en évidence que les rejets atmosphériques de la future installation ne seront pas de nature à générer un risque significatif pour les populations, les résultats des modélisations de rejets atmosphériques ayant abouti à des concentrations de polluants significativement inférieures aux seuils de référence.

Par rapport à l'UVE actuelle, le projet va contribuer à la réduction et l'amélioration des rejets dans l'environnement. Le projet présente donc un impact positif par rapport à la situation actuelle.

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

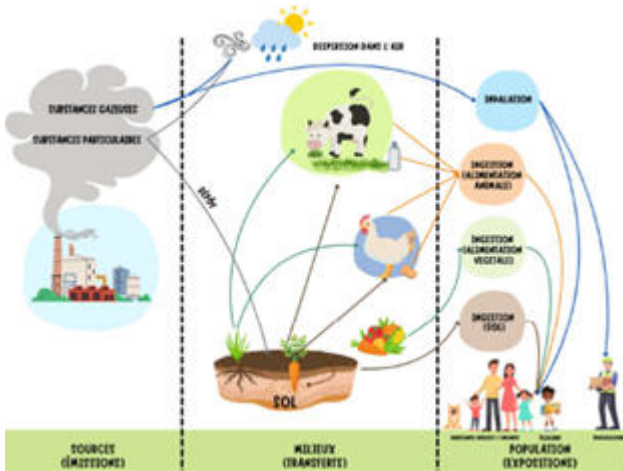


Figure 25 : Schéma conceptuel d'exposition

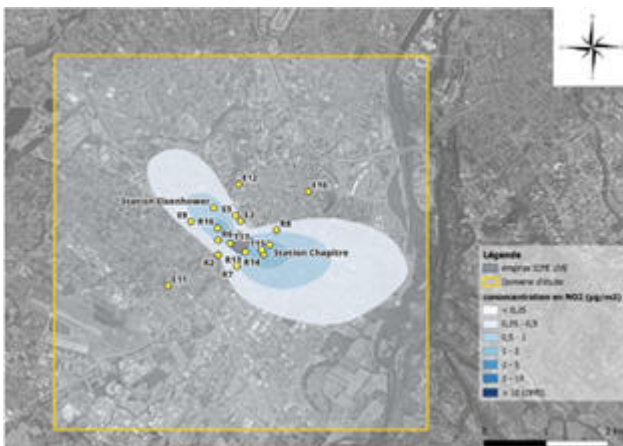


Figure 26 : Concentrations en NO<sub>2</sub>

## 6.2 ANALYSE DES IMPACTS TEMPORAIRES LIES AU CHANTIER

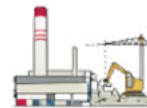
### 6.1.1. PREAMBULE SUR LE PHASAGE DES TRAVAUX EN LIEN AVEC LES PROCEDURES REGLEMENTAIRES

Le projet objet de la présente demande porte sur la construction et l'exploitation de la future UVE.

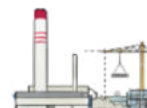
Il est prévu d'intervenir sur les installations existantes, dans le cadre de procédures dédiées, en amont de la construction de la future UVE (déconstruction du parc à mâchefer de l'UVE actuelle et déchèterie de Monlong), puis en aval de cette construction (démantèlement de l'UVE actuelle).



**Etat actuel**



**2026 : démantèlement de l'IME et de la déchèterie de Monlong**



**2027 - 2031 : travaux de construction de la nouvelle UVE** comprenant le pôle énergie, suite à l'obtention des autorisations nécessaires



**2032 : exploitation de la nouvelle UVE. Début du démantèlement de l'UVE actuelle**, dont les modalités et l'usage futur restent à définir

Figure 27 : Phasage des travaux

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de  
l'étude d'impact

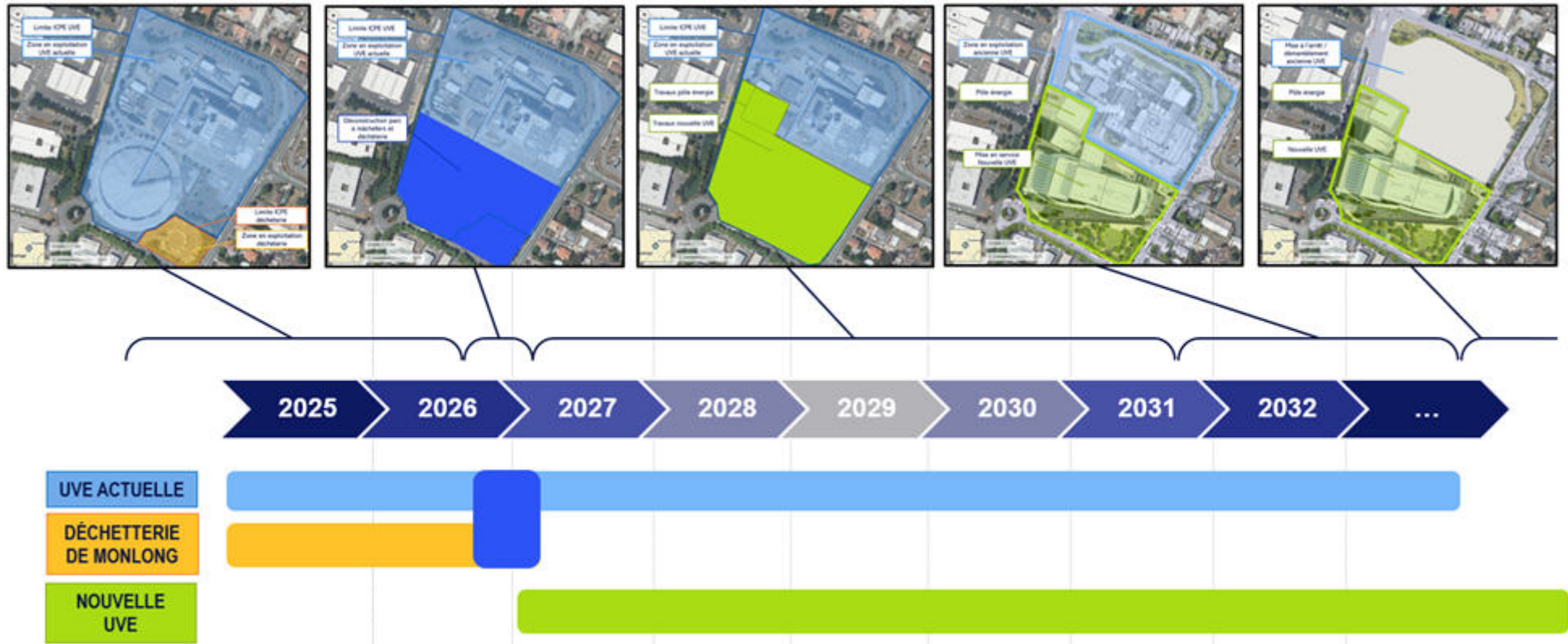


Figure 28 : Chronologie des travaux

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

#### 6.2.2. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU CHANTIER

Les travaux seront conduits dans le respect d'une Charte Chantier visant à limiter les incidences sur le voisinage, établie en liaison avec les riverains qui seront régulièrement informés de l'avancée du chantier. Des moyens de communication seront mis à leur disposition pendant toute la durée du chantier pour que l'encadrement du chantier puisse rapidement corriger les éventuels écarts aux engagements de la charte.

#### 6.2.3. TRAVAUX PREPARATOIRES : DECONSTRUCTION DE LA DECHETERIE

Une fois la déchèterie de Monlong fermée par DECOSSET, celle-ci sera vidée de ses déchets et équipements, puis déconstruite via

le protocole suivant :

- Décapage des enrobés et exportation vers une filière autorisée pour leur recyclage ;
- Reprise des remblais du quai haut et exportation vers une installation de stockage de déchets inertes ;
- Dépose des parois béton du quai et stockage en réserve pour valorisation dans la phase suivante.

#### 6.2.4. DECONSTRUCTION DU PARC A MACHEFERS

Le parc à mâchefers de l'UVE actuelle sera mis à l'arrêt définitif et son stock de graves de mâchefers mûrées sera exporté pour utilisation sur des chantiers de travaux publics.

Le système de convoyage des mâchefers vers le parc sera démonté dans sa partie avale, ses parties métalliques seront valorisées auprès des filières de recyclage

de métaux adaptées.

L'infrastructure béton sera alors déconstruite et traitée par concassage déferrailage sur place. Les déchets seront valorisés in situ ou envoyés vers des filières adaptées, en priorisant le réemploi, le recyclage et la valorisation.

#### 6.2.5. CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE UVE

Les travaux de construction comprendront les phases suivantes :

- Fondations profondes, terrassements et micropieux ;
- Génie civil ;
- Pose des fours chaudière et du traitement des fumées ;
- Pose charpentes et suite de la mise en place du process ;
- Construction des locaux sociaux, Espace Agora, fondations et pose des pare-vues.

La durée de chacune de ces phases est comprise entre 7 et 14 mois, pour une durée totale de près de 5 ans.

La figure suivante présente les grandes lignes de l'organisation du chantier.

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact



Figure 29 : Principe d'implantation du chantier

#### 6.2.6. PREVENTION ET SURVEILLANCE DES IMPACTS DU CHANTIER

Le chantier sera pourvu de moyen de prévention et de surveillance de ses impacts sur différents thèmes :

- La maîtrise des nuisances liées au bruit pour les zones habitées environnantes. Le chantier a été phasé de façon à limiter les nuisances sonores. Dans les phases les plus émettrices du chantier, des écrans acoustiques seront mis en place.
- La maîtrise des nuisances liées aux poussières, par la mise en place d'arroseurs.
- La maîtrise du risque de pollution des eaux. A ce titre, le chantier sera équipé d'un système complet de collecte, écrêtement et traitement des eaux pluviales par décantation et séparation d'hydrocarbures.
- La maîtrise des nuisances liées au trafic lourd. A cet égard, un système de lavage des roues sera mis en place pour éviter la salissure de la voirie à l'extérieur de l'UVE.
- La maîtrise des impacts sur la biodiversité, avec notamment l'application d'un calendrier d'intervention permettant d'éviter les périodes sensibles pour la faune, la mise en défens d'un secteur au sud-est de la parcelle et l'accompagnement du chantier par un écologue.

La gestion sélective des déchets, assurée par une déchèterie interne permettant d'assurer un niveau de tri maximal. En outre, les graves naturelles issues des terrassements préalables seront valorisées pour produire des granulats en substitution des matériaux de gravière.

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

### 6.2.7. RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE HAUTE-TENSION

Afin d'injecter l'électricité produite sur le réseau électrique, la future UVE sera raccordé au poste électrique Haute-Tension ENEDIS de Lafourquette.

Ce raccordement sera assuré par une liaison souterraine de 2,8 km à créer, cheminant au droit de routes existantes, via des tranchées ouvertes progressivement, avec franchissement des grands axes par forage dirigé. Le chantier nécessite une restriction temporaire de passage à une voie.

ENEDIS déposera un dossier spécifique auprès des services compétents de la Ville de Toulouse pour disposer de l'autorisation de travaux.



Figure 30 : Exemple de tranchée

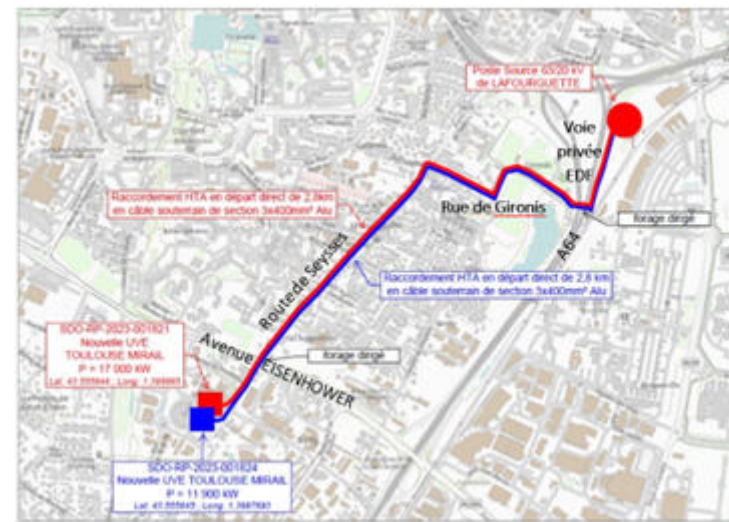


Figure 31 : Tracé du raccordement au poste Haute-Tension

### 6.3. SYNTHÈSE DES EFFETS ET MESURES LIÉS AU PROJET

Le projet s'est attaché à diminuer les effets de l'activité sur le milieu par rapport à l'UVE actuelle, en particulier pour les thèmes présentant les enjeux principaux (air, paysage, bruit, santé). Il en résulte que **les impacts de la future UVE sur son environnement sont globalement positifs au regard de la situation actuelle.**

Seule la période des travaux va générer des effets négatifs par rapport à la situation actuelle. Des mesures sont d'ores et déjà prévues et pourront être complétées afin de limiter autant que possible les impacts et nuisances associés à cette période sensible qui reste néanmoins transitoire.

## Nouvelle UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

Les tableaux suivants synthétisent, pour la période d'exploitation et la période de travaux :

- Les effets potentiels du projet sur les différentes composantes de l'environnement,
- Les mesures prises pour éviter ou réduire ces effets,
- La nature (direct-indirect/temporaire-permanent) et l'intensité des effets du projet sur l'environnement par rapport à l'UVE actuelle.

## Projet d'UVE de Toulouse

### Résumé non technique de l'étude d'impact

#### Légende

effet positif fort ■ – effet positif moyen ■ – effet positif faible ■ – effet nul ■ – effet négatif faible ■ – effet négatif moyen ■ – effet négatif fort ■

EXPLOITATION DE LA FUTURE UVE												
Thème	Effets potentiels du projet	Mesures		Effet par rapport à la situation actuelle								
		Descriptif	Eviter	Réduire	Positif	Négatif	Intensité	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent	
Sol et eaux	Consommation d'eau	Besoins process : fabrication eau déminéralisée, extinction mâchefers, lavage bacs DASRI, lavages sols, réseau incendie	Traitement des fumées par voie sèche	X								
			Tours de refroidissement adiabatiques		X							
			Recyclage effluents process sauf DASRI		X	X		moyen	X			X
			Récupération des eaux pluviales de toiture		X							
			Besoins arrosage	Récupération des eaux pluviales de toiture	X							
		Besoins sanitaires	Récupération des eaux pluviales de toiture		X							
	Rejets dans les eaux superficielles	Eaux usées process	Recyclage effluents process sauf DASRI		X	X		faible	X			X
		Eaux pluviales voirie	Ecrêtement, décantation, déshuilage		X							
	Rejets dans les eaux souterraines	Stockage et manipulation réactifs liquides, carburant, lubrifiants	Aires de livraison étanches		X							X
			Bacs de rétentions étanches		X	X		nul	X			X
	Pollution diffuse trafic camions	Bassins pluviaux étanches		X								
Air santé	Rejets canalisés	Fumées de combustion des déchets	Traitement des fumées double étage		X						X	
			Injection charbon actif pilotée par suivi continu Hg		X	X		moyen	X		X	
	Rejets diffus	Poussières trafic camions	Gestion mâchefers sous bâtiment		X							
Climat	Rejet CO2 par consommation énergies	Chaudières nouvelle génération		X							X	
		Réutilisation interne de la chaleur		X	X		moyen	X			X	
		Augmentation capacité turboalternateurs		X								
Paysage	Bâtiment industriel massif et émergeant pour abriter équipements de grande hauteur	Conception semi-enterrée		X								
		Parement par façades architecturées		X	X		fort	X			X	
		Traitement architectural du toit		X								
		Parc paysagé sur rues adjacentes		X								
Bruit et vibrations	Turbo alternateurs, purges vapeur, ventilateurs, traitement mâchefers	Equipements nouvelle génération		X							X	
		Capotages insonorisant, silent block		X	X		moyen	X			X	
		Traitement mâchefers externalisé		X								
Odeurs	Fraction organique des déchets	Aspiration air bâtiment réception vers fours		X							X	
		Désodorisation charbon actif si arrêt fours		X	X		faible	X			X	

### Légende

effet positif fort ■ – effet positif moyen ■ – effet positif faible ■ – effet nul ■ – effet négatif faible ■ – effet négatif moyen ■ – effet négatif fort ■

CONSTRUCTION DE L'UVE											
Thème	Effets potentiels du projet	Mesures		Effet par rapport à la situation actuelle							
		Descriptif	Eviter	Réduire	Positif	Négatif	Intensité	Direct	Indirect	Temporaire	Permanent
Sol et eaux	Consommation d'eau	Gâchage béton, lavages	Surveillance compteurs chantier	X		X	faible	X		X	
		Besoins sanitaires	Surveillance compteur Base Vie	X							
	Rejets dans les eaux superficielles	Eaux de lavage	Décantation, déshuilage	X							
		Eaux usées sanitaires	Traitement par STEP collective	X		X	faible	X		X	
	Rejets dans les eaux souterraines	Stockage et manipulation réactifs liquides, carburant, lubrifiants	Aires de livraison étanches	X				nul	X		X
			Bacs de rétentions étanches	X		X					
	Pollution diffuse trafic camions	Bassins pluviaux étanches	X								
Air	Poussières travaux et circulation engins poids lourds	Abattage eau / opérations émettrices	X			X	faible	X		X	
		Aspersion eau sur voirie si nécessaire	X								
Bruit et vibrations	Déconstruction parc à mâchefers et concassage gravats béton pour recyclage, terrassements, forages pieux.	Travaux bruyants hors périodes sensibles	X								
		Localisation atelier concassage	X		X	moyen	X		X		
		Ecrans acoustiques	X								

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

### 7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU SITE

Comme l'UVE actuelle, la future UVE fera l'objet d'un suivi environnemental sur différents milieux afin de contrôler la bonne efficacité des mesures de réduction retenues.

#### 7.1. SUIVI DES REJETS

Les rejets de l'UVE feront l'objet d'un suivi réglementaire défini par l'arrêté préfectoral.

Concernant le suivi des rejets atmosphériques, les paramètres, modalités et fréquences mettront en œuvre les meilleures technologies disponibles. En fonction des paramètres, le suivi est continu, semi-continu ou périodique.

Concernant les rejets d'eau, les modalités de contrôle (paramètres et fréquences) respecteront les exigences définies par la convention établie par le gestionnaire des réseaux (eaux usées et eaux pluviales).

#### 7.2. SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR AUTOUR DU SITE

En complément du suivi mentionné ci-dessus, l'UVE actuelle bénéficie de deux stations de mesure surveillées par Atmo Occitanie et installées dans l'axe des vents dominants pour assurer la surveillance de la qualité de l'air (Chapitre et Eisenhower).

Les stations mesurent :

- Les particules en suspension (PM10) ;
- Les métaux ;
- Les retombées poussières ;
- Le dioxyde de soufre ;
- Les chlorures.

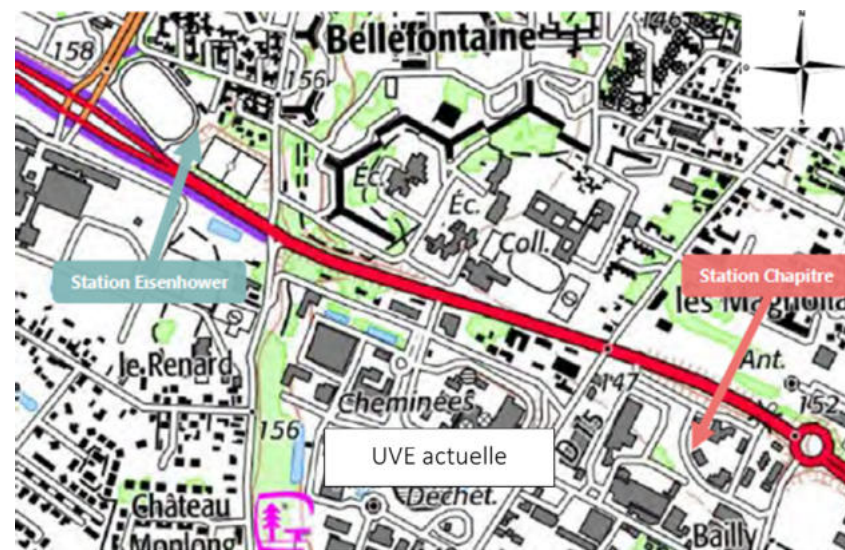


Figure 32 : Emplacement des stations de mesures de la qualité de l'air (source : Atmo Occitanie)

Ce suivi sera maintenu et complété dans le cadre du suivi de la future UVE. Ainsi, les contrôles initiés en 2023 pour les oxydes d'azote (NOx), les dioxines (PCDD-PCDF) et les métaux seront maintenus, même si l'impact de l'UVE est très faible au regard des contributions extérieures,

## Nouvelle UVE de Toulouse

Résumé non technique de l'étude d'impact

### 7.3. SUIVI DE LA QUALITE DES SOLS ET DES VEGETAUX

Pour l'UVE actuelle, un suivi dans le sol et les végétaux (lichens) est effectué dans un périmètre rapproché du site.



Figure 33 : Points de suivi des lichens (source : Air Lichen)

Les paramètres suivants sont mesurés sont les dioxines et les métaux. Ce suivi sera reconduit.

### 7.4. SUIVI DU BRUIT

Les campagnes de mesures réglementaires seront poursuivies pour déterminer le bruit en limite de propriété et au niveau des zones d'habitations les plus proches.

### 7.5. LE SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

L'UVE actuelle dispose d'un réseau piézométrique faisant l'objet d'un contrôle semestriel, en période de hautes et de basses eaux.

La future UVE présentera 3 piézomètres, un situé en amont et deux en aval hydrogéologique.

Le suivi actuel sera poursuivi sur le nouveau réseau piézométrique.

### 7.6. DIFFUSION DES RESULTATS

Les résultats du suivi environnemental sont transmis à la DREAL.

Ils sont également communiqués lors des Commissions de Suivi de Site qui se tiennent annuellement.

Les résultats des mesures effectuées en continue sur la qualité des rejets atmosphériques sont mis en ligne sur internet le jour suivant afin d'être rendus accessibles au public.

En outre, les comités de riverains mis en place dans le cadre de la concertation continue seront maintenus et permettront également de poursuivre le dialogue, tant pendant la phase chantier que pendant la phase exploitation.



**SOLER IDE Toulouse**  
Bureau d'études et de conseils en Environnement  
4, impasse René Couzinet  
31500 TOULOUSE  
Tél : 05 62 16 72 72